



LES INSTITUTIONS REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL

MISE EN PLACE / RENOUELEMENT, GESTION ET NÉGOCIATION

La gestion des relations sociales relève d'un cadre et de modalités réglementaires. Ainsi, pour mettre en place, piloter et faire fonctionner la représentation du personnel les dirigeants doivent-ils connaître la réglementation et les procédures afférentes afin de s'y conformer.

Spécialement conçue à l'intention des dirigeants de structures adhérentes à la FEHAP, cette formation leur permettra d'avoir une vision structurée de la réglementation spécifique sur la représentation du personnel.

Elle vise à leur permettre de travailler sur leur positionnement employeur relativement aux questions soulevées par le fonctionnement des IRP.

La formation est à jour de l'actualité législative et réglementaire la plus récente.

OBJECTIFS

- S'approprier les connaissances relatives aux instances de représentation du personnel et à leur fonctionnement
- Identifier les points de vigilance relatifs au fonctionnement des IRP
- Repérer les éléments-clés de la négociation en entreprise

CONTENU

Les instances représentatives du personnel créées par les Ordonnances « Macron »

Le Comité Social et Économique (CSE)

Mise en place du CSE :

- Appréhender l'environnement (structuration, représentants de proximité, etc.)
- Modalités de mise en place du CSE
- Les accords à négocier (accords de dialogue social et thèmes de négociation)
- Les élections et les éventuelles désignations (Protocole d'Accord Électoral ; modalités d'organisation des élections, désignation des membres des Commissions)

Fonctionnement du CSE :

- Les attributions du CSE : économiques/activités sociales et culturelles
- L'organisation du CSE : les réunions et les outils d'organisation
- Les moyens matériels et économiques du CSE (expertises, locaux, etc.)

Le Conseil d'entreprise

Mise en place du Conseil d'entreprise

Utilité du Conseil d'entreprise

Les instances représentatives du personnel maintenues par les Ordonnances « Macron »

La section syndicale : mise en place et attributions

Les délégués syndicaux : désignation et rôle

Les Représentants de la Section Syndicale : désignation et rôle

La réforme de la négociation en entreprise des Ordonnances « Macron »

Hiérarchie des normes : rôle Entreprise / Branche

Les modalités pour négocier un accord collectif ou un avenant de révision

Le contenu de base d'un accord (clauses obligatoires, durée, etc.) et les négociations obligatoires



2 et 3 décembre 2019



Paris



632 €
par personne



2 jours

01 53 98 95 03 – formation@fehpa.fr

Prérequis

Connaissances de base en droit du travail

PUBLICS

- Directeurs
- Responsables des ressources humaines

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports juridiques
- études de situations
- échanges

INTERVENANTS

- Avocat spécialisé en droit social et dans le secteur associatif, sanitaire, social et médico-social.